



Arrêt de prélèvement arbitraire et reprise pareil

Par **karine**, le **05/12/2008** à **12:10**

bonjour, rncet été nous avons fait une bascule de compteur. rnLe directeur de la régie d'électricité est venu en parler avec notre électricien. rnle 01 07 nous avons reçus u ne facture de 138,4euros pour 0kW (!) rnNous leur avons téléphohé pour signaler l'erreur. rnpas de nouvelles nous pensions qu'ils étaient venus relevés l'autre compteur. rnle 01 10 relance pour cette facture qui n'a pas de sens rnRe mise en contact et explication. j'apprend par la personne qui me répond que mon compte et apparemment résilié et que mes prélèvements ont étaient arrêtés par leur service (je n'ai fait aucun courrier dans ce sens) rnUn technicien passernun mois plus tard la personne qui relève les compteurs passe. rnj'appelle pour savoir si ils ont bien repris les prélèvements la réponse est oui (sans aucun courrier de ma part) rnet aujourd'hui je reçois une lettre de mise en demeure pour cette facture de 0kw facturée 0 138,4. rnJ'aurais voulu savoir si déjà une entreprise peut ainsi suspendre et reprendre des prélèvements ainsi. rnet quel recours j'ai. rnmerci rnkarine